



J envoi le bail signé ou non

Par **fleurlotus1973**, le **21/07/2010** à **20:24**

Bonjour,

voilà j'ai un studio que je loue à des étudiants et j'ai reçu une proposition de parents qui habitent loin et ne peuvent venir visiter le studio qu'à la date d'entrée de leur fille étudiante en me certifiant que l'état des lieux ne leur est pas très important du moment que c'est un studio propre et sécurisé

le papa m'a envoyé le dossier que j'ai demandé sauf que là il m'envoie avec une lettre dans laquelle il me dit (à réception du bail je vous fait parvenir en retour la lettre de caution; un chèque couvrant le mois de caution et avance d'un mois sur le loyer ainsi qu'un exemplaire du bail signé et daté)

dois-je comprendre que je dois lui envoyer le bail signé si c'est ça je ne vois pas pourquoi ça sera à moi de lui faire confiance et pas lui

je vous suis reconnaissante pour l'aide que vous pourriez m'apporter